ADF-Lausanne

N° 3 AVRIL 1989

case postale 112, 1001 lausanne

# GAZETTE

*Et tant pis pour ceux qui ne font pas confiance aux femmes !*

## edito

La Gazette de l'ADF est un petit périodique sans prétention, qui ne se veut ni intellectuel, ni littéraire. Il est fait avec les moyens du bord, artisanalement - d'où les caractères typographiques de toutes sortes que vous pouvez y voir - puisque chaque membre de votre comité y a contribué d'une façon ou d'une autre.

Il contient certains comptes rendus d'assemblées où vous n'aurez peut-être pas pu aller, mais surtout il se veut **reflet** de nos **découvertes**, de nos **préoccupations**, de nos **indignations** et de nos **joies**. Il se voudrait aussi **dialogue avec nos membres** et nous comptons sur vous pour nous faire parvenir vos remarques, vos questions et vos découvertes. A vos plumes donc !

Vous trouverez peut-être que ce No 3 vient bien vite après notre No 2, mais nous tenions à vous aviser d'une série de manifestations importantes et notamment de notre présence au **marché le 22 avril pour la récolte de signatures** (voir pétition ci-jointe). Venez donc au marché ou faites signer la pétition autour de vous le plus rapidement possible avant de nous la renvoyer.

Votre comité

# L'EUROPE ET LES FEMMES

*Lors d'un de nos derniers envois, nous vous avions encouragées à participer à la journée d'étude organisée par l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) en collaboration avec le Centre de recherches européennes (Fondation Jean Monnet) le 25 février dernier, à la Grange de Dorigny. Quelques-unes parmi nos membres s'y sont rendues et trois d'entre elles ont pris si grand intérêt aux exposés de Mme Josi Meier, conseillère aux Etats, et de Me Danielle Bridel qu'elles ont remis un long compte rendu que nous ne pouvons pas vous transmettre in extenso.*

Nous en retenons que **Mme Josi Meier** est une inconditionnelle de l'Europe, elle est persuadée que tôt ou tard la Suisse sera contrainte à se joindre à cette entité et qu'il est temps que la belle au bois dormant se réveille de son sommeil. La Suisse doit être prête à négocier et à faire des concessions, tant il est impossible de nous retrancher toujours derrière nos particularités.

Accrochez-vous ! Il en va de l'avenir européen de nos filles !

## L'adhésion de la Suisse à la CEE joue-t-elle un rôle pour les associations féminines ?

La conférence de Mme Meier fut suivie d'un exposé de **Me Danielle Bridel,** traitant de la représentation des organisations féminines au sein de la CEE et en particulier du Centre Européen du Conseil International des Femmes, le **CECIF**.

Le CECIF chapeaute l'ASF mais non l'ADF. Il est constitué en Conseils nationaux (CN) de 10 pays de la CEE et a depuis 1961 le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe. Par l'intermédiaire de ses membres, il collabore avec le **Bureau pour l'égalité des chances** et le **Service information Femmes** de la CEE pour l'organisation de séminaires traitant de la famille / démographie et du travail sous les aspects

- temps partiel
- nouvelles technologies
- professions indépendantes
- choix professionnels et diversification.

En vue d'obtenir de meilleurs subsides financiers auprès de la CEE, les sujets traités rejoignent toujours plus ceux de son programme d'action sur l'égalité et s'éloignent des préoccupations nationales.

D'autre part, il y a en Europe un enchevêtrement d'associations féminines. La CEE désire un répondant unique et organise en 1987 un colloque réunissant **120 représentantes de 85 associations féminines de la CEE** de son choix, y compris le CECIF et les10 CN. Il en résulte le projet d'une **structure d'influence** (lobby féminin), dans le but d'une **meilleure défense et représentation des intérêts de la femme** auprès de la CEE.

Politiquement neutre, ce lobby peut faire office de **groupe de pression** par le canal de son secrétariat permanent de techniciennes, auprès du **Conseil des Ministres de la CEE.** Il peut réaliser une action sur le plan national et s'intéresse aux thèmes suivants :
- formation / équivalence des diplômes
- environnement et paix
- création éventuelles d'une Union européenne

Un projet de charte rédigé pour ce lobby en septembre 88 est controversé de part et d'autre. La CECIF le trouve à la fois trop traditionnaliste et trop ambitieux. D'après lui, ce lobby devrait "prendre la forme d'un réseau européen d'organismes féminins, représentatif sur le plan européen et susceptible d'être considéré comme interlocuteur valable par les organes de la CEE". "Il s'agirait plutôt de coordonner les préoccupations des femmes, exprimées par leurs organisations représentatives, et de mener les actions nécessaires".

La conférencière craint pour le CECIF tel qu'il a été voulu au départ... S'il compte des CN de pays "hors-CEE" (Suisse, Autriche, Norvège, Finlande, Malte, Turquie et Israël), pourra-t-il faire partie du réseau/lobby mis en place par la CEE ?

Le groupe des CN de 10 pays de la CEE payerait-il deux cotisations, l'une au CECIF qui ne traiterait pas uniquement des sujets de la CEE, et l'autre à ce nouveau lobby/structure d'influence de la CEE ? Les présidentes n'émaneraient-elles pas de plus en plus de la CEE, comme c'est le cas actuellement ?

Et Me Bridel de conclure à Dorigny par cette remarque :
"Il me paraît qu'il est encore trop tôt pour faire des pronostics sérieux, mais je pense que comme **toute association non-communautaire,** l'ASF risque d'avoir une situation peu confortable au sein du CECIF ces prochaines années".

N. Bovey

LANCEMENT DE

FEMMES SANS FRONTIERES

Mercredi 7 décembre 1988, l'Association Vaudoise pour les Droits de la femme a lancé le mouvement " Femmes Sans Frontières " dans le cadre de l'organisation " Nouvelle Planète ".

Ce n'est pas que l' ADF manque de travail ! Non, puisque 13 % seulement des femmes sont présentes aux Chambres fédérales, puisque l'inégalité de salaire demeure un problème épineux, et que, suite à l'échec de la votation de décembre 1987, il s'agit de tout reprendre concernant la protection de la Maternité !

Mais ce n'est plus l'époque des combats mobilisateurs de toutes les énergies des féministes de la 1ère heure. Nous avons désormais le temps de vivre notre féminisme et à la fois de l'enrichir. Ce n'est plus, par ailleurs, l'époque d'une solidarité féminine faisant corps en vue de l'obtention d'un droit. Nous devons désormais prendre en compte nos divergences politiques et à la fois rechercher une autre unité.

Or, l'année 1988 qui vient de s'achever, a été décrétée, par le Conseil de l'Europe et le Saint Siège, année d'une campagne publique européenne sur l'interdépendance Nord-Sud. Voilà toutes les raisons qui ont poussé l'Association Vaudoise pour les Droits de la Femme à lancer le mouvement FEMMES SANS FRONTIERES.

Mais pourquoi ce lancement dans le cadre de l'organisation Nouvelle Planète ?

- Tout d'abord pour la neutralité politique et confessionnelle de cette organisation d'entraide qui rejoint les propres préoccupations de neutralité de notre Association.
- Ensuite pour la reconnaissance du rôle déterminant joué par les femmes dans le Développement.

  En faisant paraître Son ouvrage: "Développement : L'Avenir par les Femmes ", le Directeur de Nouvelle Planète exprime bien son engagement féministe.
- Enfin et surtout, pour les échanges directs favorisant une responsabilité réciproque.

  Il ne s'agit plus de déléguer, et notre argent, et notre bonne conscience : C'est nous, groupe de femmes, ici, qui entrons en contact avec tel groupe de femmes, là-bas.

Bienvenue à chacune et à chacun !

Christiane MATHYS-REYMOND
Présidente ADF - VAUD

## Soirée africaine à la Maison de la Femme

Sait-on, aujourd'hui, quelle est l'origine de cette journée ?

Un bref rappel : Le 8 mars 1857, première grève des ouvrières du textile à New-York. Ces femmes sont descendues dans la rue pour protester contre les conditions de travail inhumaines qui leur étaient imposées...par les hommes.

A la veille de la révolution russe, des femmes ont également osé braver la police du tsar pour protester contre les conditions de pauvreté dans lesquelles elles devaient essayer de survivre.

De l'est à l'ouest, la femme a pris conscience à la fois de sa misère et de sa force.

Aujourd'hui, dans le canton de Vaud, les femmes sont préoccupées de faire respecter l'égalité entre femmes et hommes inscrite dans la Constitution depuis 8 ans déjà...

Pourtant, en cette soirée du 8 mars 1989, le Centre de Liaison s'est soucié de la condition de la Femme du Tiers-Monde et, dans la lignée de la Campagne Nord-Sud, elle a souhaité, en collaboration avec l'Association vaudoise pour les Droits de la Femme, rencontrer nos consoeurs d'ailleurs. Ouvrant nos coeurs à une dimension mondiale, nous avons cherché à mieux connaître celles qui, avec un courage exemplaire, affirment leur dignité et collaborent au redressement économique de leurs pays respectifs.

Devant un public d'environ 60 personnes, nous avons découvert les activités de la femme paysanne en Afrique grâce à l'exposé de Mme Anna Regazzoni, représentant Helvetas. Des diapositives illustraient ses propos et nous présentaient le mode de soutient que cette organisation apporte à ces paysannes dans un esprit de collaboration.

Puis ce fut Mme Regine Malu, zaïroise établie à Genève, fondatrice de l'Association des Femmes africaines de Genève qui nous révéla la personnalité profonde de la femme africaine, son rôle social et économique, son pouvoir, ce qu'elle peut apprendre et attendre de nous, mais aussi, surtout, ce qu'elle p eut nous apporter en restant fidèle à la richesse de ses traditions et de sa culture.

Christiane Mathys, présidente de l'ADF vaudoise nous donna ensuite la genèse de la naissance de la nouvelle association que l'ADF vient de créer : Femmes sans frontières, en collaboration avec Nouvelle Planète. Une manière directe de créer des liens, de femme à femme, de concrétiser les échanges dont les femmes du Nord ont autant besoin que les femmes du Sud, d'abolir les frontières, dans l'amitié et la reconnaissance mutuelle des valeurs propres à chacune.

Cet exposé fut complété par le témoignage de Mme Mado Guddet, femme africaine vivant à Montreux depuis de nombreuses années, sur son adaptation à la vie en Suisse.

Claudine Meylan était présente en sa qualité de past présidente de l'Association des Femmes de carrière libérale et commerciale (BPW). Cette association féminine a des membres sur tous les continents et particulièrement en Inde où, sur le terrain, les femmes indiennes membres du BPW sont particulièrement actives en matière de promotion des femmes.

Y a-t-il un meilleur moyen de se connaître, que de goûter la nourriture de celle qui nous semble étrangère ?

Un buffet de mets africains préparé avec talent par Mme Mado Guddet et les hôtesses du Centre de Liaison : Mmes Claudine Porchet et Nelly Baatard, nous a réuni-E-S en fin de soirée en permettant de prolonger la discussion tout en donnant libre cours à notre gourmandise.

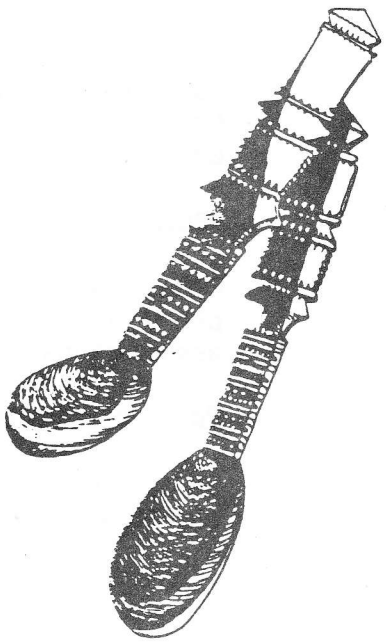

En bref, une soirée qui nous a mis en appétit... de mieux nous connaître par-delà les frontières.

Janine Viret

# Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Claudia Kaufmann, chef de ce nouveau bureau, a été nommée le 1er septembre 1988. Ses 3 collaboratrices sont entrées en fonction le 3 janvier 1989 :

**Claudia Kaufmann** s'occupera plus spécialement des questions juridiques.

**Marianne Geisser** de l'application du principe de l'égalité dans la vie économique et de la promotion des femmes dans les entreprises.

**Marianne Schmid,** de l'administration et du secrétariat.

**Anne-Marie de Warren,** notre déléguée romande, des échanges avec les organisations féminines et des relations publiques.

## Premier bilan et perspectives pour 1989

### Bilan

Le bureau a entamé ses activités il y a maintenant deux mois. Après ce premier laps de temps, il est permis d'affirmer que le bureau correspond à un réel besoin. Le nombre de questions, de lettres, de demandes de conseils en tous genres venant de femmes, mais aussi d'hommes témoignent du grand nombre d'inégalités qui subsistent dans les différents domaines de la vie.

La plupart des entretiens, des questions écrites et orales concernent le monde du travail d'une part, et l'activité du bureau d'autre part. Les thèmes suivants ont été également à maintes reprises évoqués : assurances sociales, droit matrimonial et de la famille, politique, langue et culture.

Monde du travail et bureaux de l'égalité

Pour ce qui concerne l'activité professionnelle, les questions prioritaires se rapportent à l'égalité des salaires, aux mesures de promotion de la femme, à la protection contre les licenciements et en matière de maternité. Voici quelles ont été les questions posées au bureau de l'égalité : Dans quels cantons existe-t-il un bureau ? Comment un bureau de l'égalité se crée-t-il ? Quelles sont ses fonctions et ses compétences ? Quelle est en particulier l'activité du bureau fédéral de l'égalité ?

Assurances sociales

Dans ce domaine de nombreuses personnes se plaignent de problèmes liés au droit aux prestations de l'AVS-AI et au 2e pilier; sont également évoqués l'absence d'une assurance maternité et les problèmes constatés en matière d'allocations pour enfants.

Politique et langage

En ce qui concerne la politique, les mesures de promotion et la question des quotas arrivent en tête des préoccupations. Dans le domaine du langage, la question suivante

est fréquemment posée : comment formuler des textes de loi, des contrats, des mises au concours dans une langue non sexiste, s'adressant explicitement aux femmes ?

La majeure partie des questions adressées au bureau viennent de représentantes de divers groupements, de collaboratrices d'organisations féminines, et de particulières; elles concernent tous les domaines susmentionnés, mais surtout les problèmes rencontrés dans le monde du travail, Les hommes, quant à eux, s'intéressent le plus souvent aux questions touchant les assurances sociales, le droit de la famille et le bureau de l'égalité. Les institutions, les communes, les cantons, les organisations, les associations professionnelles nous ont avant tout posé des questions au sujet de l'usage d'un langage non sexiste et des mesures de promotion.

## Perspectives pour 1989

Le bureau a fixé des thèmes de travail prioritaires pour 1989. Il est important de mettre en rapport les services et les organisations oeuvrant en faveur de l'égalité dans notre société et de coordonner leurs activités. L'objectif prioritaire pour 1989 sera de parvenir à égalité dans la vie professionnelle, en particulier en ce qui concerne les salaires, et de traduire dans les faits l'égalité des chances dans le monde du travail; les thèmes suivants seront également à l'ordre du jour : engagement accru des hommes dans les travaux à l'intérieur de la famille et à caractère social, propositions en vue d'un langage non sexiste, et actions contre la publicité et les annonces misogynes.

## Actions concrètes prévues pour 1989

- créer un guide pour la promotion des femmes dans les entreprises; des actions concrètes devraient inciter ces dernières à traduire dans les faits les mesures demandant l'égalité des chances.
- élaborer des directives sur le droit à un salaire égal pour un travail égal;
- publier une brochure contenant des critères de fixation des salaires, ainsi qu'une liste des critères d'évaluation du travail tenant compte des différences de sexe. A cet égard, il conviendra de faire un examen critique des diverses méthodes d'évaluation et de dénoncer les cas susceptibles de conduire à des inégalités de salaire.

Pour ce qui concerne les institutions, le bureau de l'égalité s'efforcera de créer un réseau efficace par les mesures suivantes :

- conférences des bureaux de l'égalité et de leurs responsables. Il est prévu d'organiser des assises tous les six mois.
- rencontres régulières avec les importantes associations féminines. Ces rencontres seront l'occasion de lancer des projets d'activités et de les coordonner.
- conseils aux commissions cantonales et communales lors de la création de nouveaux bureaux et services. Dans une dizaine de cantons, des projets de création d'un bureau de l'égalité sont à l'étude.

Le bureau consacrera une grande part de ses capacités à un travail d'information et de sensibilisation auprès du public. Diverses organisations et sociétés mais également des écoles à tous les niveaux sollicitent informations et conseils.

Les femmes ont une conscience accrue de la place défavorable qui est la leur au sein de la société. Le bureau a pour tâche de les encourager à revendiquer le droit à l'égalité et de les soutenir dans leur action.

Berne, le 28 février 1989

BISOUS

Un film sur l'égalité

au cinéaste Mike Nichols.
A propos de son dernier film
"Working girl" (Quand les femmes s'en mêlent)
il affirme:

*«Un homme doit absolument comprendre que la rencontre avec une femme forte est la meilleure chose qui puisse lui arriver. Une femme faible est un poids terrible. Le seul espoir pour les hommes et les femmes est d'être égaux. En affaires comme en amour. Il est déterminant de savoir que l'un peut mener le bateau quant l'autre dort.»*

24 H. 17.3.89

à POPEYE le marin

Pour ses 60 ans
le héros s'est branché,
a pris un coup de jeune.
Avec Olive il partage le gâteau, le boulot
et laisse tomber sa guenille de macho.

aux

# Députés galants

de *Herisau*

Quarante des 58 députés d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont décidé de consacrer les indemnités parlementaires des deux dernières séances – soit 8000 francs – à une campagne d'annonces. Il s'agit d'encourager les citoyens à participer à la Landsgemeinde du 30 avril, qui se prononcera sur l'introduction du suffrage féminin. En général, la participation ne dépasse guère 30% et un sondage a montré que les hommes les plus favorables au vote des femmes figurent parmi les abstentionnistes. – (ats)

(24 H. du 22.3.1989)

**à M.Christian Desfayes qui lors d'une émission SPECIAL CINEMA interrogeait une douzaine de cinéastes, journalistes et sociologues - tous hommes - sur le thème "De quelle Suisse rêvez-vous ?"**

**Nous avons été nombreuses à téléphoner notre indignation. Il y en a même qui ont suggéré que quelques téléphonistes passent sur le plateau et quelques débaters aux téléphones !**

BISOUS

La langue evolue et s'adapte au rythme des realites sociales et politiques. Feminiser les appellations de fonctions est plus juste pour les femmes (pas injuste pour les hommes) et permet à chacune de se sentir à l'aise dans une langue qui peut, sans trop de labeur, nous y accueillir, nous exprimer et nous rendre visibles.

Noms terminés par **t ou d**

**UN UNE**

| | | |
|---|---|---|
| adjudant-e | expert-e | savant-e |
| commandant-e | fabricant-e | soldat-e |
| consultant-e | magistrat-e | tisserand-e |
| coopérant-e | préfet, préfète | intendant-e |
| | juge suppleant-e | |

Cas speciaux

une substitut
une femme matelot
une femme marin
une femme médecin ou une médecin
une mannequin
une commis
une soprano
une témoin

Quelques derniers exemples en vrac:

| **UN UNE** | enfant nouveau-né - nouvelle-née |
|---|---|
| | conservateur-trice de musée |
| ministre | aide familial-e |
| notaire | jardinier-ere d'enfants |
| peintre | mécanicien-ne |
| critique | expert-e-comptable |
| garde | enquêteur - enquêteuse - enquêtrice - enquêteure |
| guide | chef - chéfe - cheffe |
| manoeuvre | ensemblier-décorateur - ensemblière-décoratrice |
| commissaire | ambassadeur-e - ambassadrice |
| syndic-que | vainqueur-e gouverneur-e |
| consul-e | censeur-euse ou censeure |
| industriel-le | homme-grenouille - femme-grenouille |
| officiel-le | conseil juridique |

Il n'y a actuellement aucune règle de formation grammaticale des metiers au féminin. L'usage tranchera entre les différentes formes proposées.

Question à 3 points: un lecteur nous demande si l'on allait desormais parler de langue paternelle aussi bien que maternelle ou natale. Pourquoi pas, lorsque le partage des tâches et activités sera effectivement entré dans les moeurs, avec le mi-temps généralisé.

**"Les femmes n'attachent pas assez d'importance à ce 2ème pilier", nous dit Mme Helga Koppenburg, actuaire experte en prévoyance professionnelle, lors de sa conférence présentée d'une manière pleine d'agrément le 19 janvier à la Maison de la Femme de Lausanne. intitulée**

## A qui appartiennent les 200 milliards du 2ème Pilier ?

La fortune des caisses de pensions d'environ Fr. 200 milliards appartient à environ 2,5 millions d'assurés répartis dans 18'000 caisses de pensions. L'Ordonnance 2 sur la prévoyance professionnelle fixe les règles de placement. Ces règles permettent une politique de placement dynamique tout en respectant les principes de sécurité indispensables.

En 1984 (dernières statistiques disponibles), 5% de la fortune totale étaient placés à court terme, 23% auprès des employeurs, notamment des employeurs publics, 43% en obligations, bons de caisse et actions, 10% en hypothèques et 19% en immeubles et terrains. C'est notamment le rôle des caisses de pensions sur le marché immobilier qui a été dans le colimateur de la presse ces derniers temps. Qu'en est-il en réalité? En 1984, les caisses de pensions détenaient des immeubles et des terrains d'une valeur de Fr. 22,4 milliards. Ce chiffre représentait environ 3% du parc immobilier suisse. Un autre 3% était détenu par les sociétés d'assurance. Si l'on se réfère aux immeubles à plusieurs appartements seulement (sans villas familiales et sans immeubles commerciaux et usines), la part du marché des caisses de pensions et des sociétés d'assurance était de 20% environ. On est loin d'un monopole. Aussi bien les caisses de pensions que les sociétés d'assurance font faire des expertises sérieuses avant d'acheter un immeuble. Ce ne sont pas elles qui paieraient des prix fantaisistes les obligeant à pratiquer des loyers excessifs. Les régies immobilières et les promoteurs le confirment unanimement.

### Le problème du libre passage

Depuis une année environ, les caisses de pension se trouvent sous les feux croisés des critiques. La pierre d'achoppement est, avant tout, la prestation de libre passage qui n'est intégral que dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire, découlant de la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle). Pour les mesures de prévoyance qui ont été prises avant 1985, ainsi que pour la prévoyance qui excède les obligations légales, la détermination de la prestation de libre passage est toujours régie par le Code des obligations. Les articles y respectifs n'ont pas changé depuis 1971.

Les assurés et leurs représentants, les syndicats, les employeurs et leurs organisations faîtières, les spécialistes de prévoyance de tout bord sont unanimes à dire que les dispositions du code des obligations sont désuètes. Elles ne répondent plus aux besoins de notre vie économique qui demande la mobilité des employés. Les spécialistes en la matière se sont penchés sur la question et examinent les propositions qui ont été faites. Une amélioration substantielle des dispositions du Code des obligations devrait intervenir dans les 2 à 3 ans.

Mais jusqu'où peut-on et veut-on aller?

Lorsque l'assuré entend parler de "libre passage intégral" il pense à ses propres cotisations + les cotisations versées par l'employeur selon le règlement + intérêts. Le gérant de la caisse et l'actuaire-conseil par contre pensent à la réserve mathématique. Cette dernière est bel et bien constituée des cotisations de l'assuré et de l'employeur avec intérêts, mais elle est amputée de la partie de la cotisation destinée à couvrir les prestations de risque, c.-à-d. les prestations d'invalidité et de décès. Dans certaines caisses, la réserve mathématique tient en plus compte du fait que la cotisation de l'employeur, indiquée dans le règlement, n'est qu'une moyenne, et que pour les jeunes assurés une quote-part inférieure à cette moyenne, pour les assurés plus âgés une quote-part supérieure à cette moyenne est attribuée aux réserves mathématiques individuelles. Il s'agit là d'une solidarité entre les assurés jeunes et les assurés plus âgés qui est pratiquée dans la grande majorité des caisses de pension à primauté de prestations. Si l'on ne tient pas compte de ces mécanismes de solidarité lorsqu'on détermine la prestation de libre passage des jeunes assurés, on en vient à dépenser deux fois la cotisation de l'employeur: la première fois en l'attribuant sur le compte des assurés âgés, une deuxième fois lors de la sortie d'un assuré jeune, au nom d'un "libre passage intégral". Il est évident que cette manière de faire perturberait le financement entier de ces caisses.

Dans toute discussion concernant le libre passage intégral, n'oublions pas que le but premier d'une caisse de pensions n'est pas d'accorder les prestations de sortie les plus élevées possible, mais de pouvoir servir des prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès aussi élevées que possible. Beaucoup de caisses réalisent ce but en renforçant la capitalisation dès l'âge de 45 ans environ. Ces mêmes caisses donnent par conséquent des prestations de libre passage peu élevées aux assurés jeunes. Elles peuvent par contre garantir, même aux assurés qui entrent avec une petite prestation de libre passage, d'excellentes prestations.

Une solution acceptable pour tout type de caisses de pensions pourrait se présenter comme suit: en cas de sortie d'une caisse de pensions, l'assuré qui quitte la caisse a droit à une prestation de libre passage composée de ses propres cotisations + un supplément représentant un pourcentage de ses propres cotisations qui dépend de l'âge de sortie et qui atteint au plus tard à l'âge de 45 ans le 100% des cotisations personnelles. La différence essentielle par rapport à la solution actuelle serait de définir ce supplément en fonction de l'âge de sortie et non plus en fonction des années de contribution dans une caisse.

Quant à l'initiative populaire de la Société suisse des employés de commerce, elle n'est praticable que pour certains types de caisses. En plus, les exemples de calculs qui illustrent le texte de l'initiative font preuve d'une méconnaissance totale du processus de capitalisation dans les caisses de pensions et ne peuvent en aucun cas servir comme base pour la définition de la prestation de libre passage.

**<u>NB:</u> il va de soi que les assurées sont incluses dans ce contexte.**

Lausanne, le 21 mars 1989

## *A D F BIBLIOTHEQUE FEMMES*

*En 1983 la bibliothèque de l'ADF lausannoise nous fut confiée, (quatre personnes motivées par l'amour des livres et par l'engagement à l'association).*
*Il fallut trier, éliminer, regrouper les genres, faire un fichier à l'usage des lectrices. Au fil des ans la bibliothèque prit forme. L'idéal serait qu'elle soit la mémoire de l'histoire des femmes dans le temps comme dans l'espace. Ceci est irréaliste: bénévoles au temps mesuré et à la formation "sur le tas", ressources financières limitées, nombreuses autres priorités de l'ADF limitent tout projet audacieux.*
*Tenant compte de ces contraintes nous avons opté pour une voie modeste: offrir des livres qui disent ce que sont les femmes, ce qu'elles veulent, ce qu'elles peuvent devenir et cela aussi bien à travers des oeuvres de fiction, que de recherche.*

*Lorsque les romans sont de qualité (style de l'écriture et intérêt du récit) ils ne sont pas si inoffensifs que cela. Ils parlent d'une réalité reconstruite mais aussi souvent annoncent les mutations de nos comportements. Nous tentons de nous procurer des livres de provenances diverses: européenne, américaine, africaine, asiatique afin d'entrouvrir la fenêtre sur le monde. Les récits biographiques témoignent de l'engagement culturel, politique, social des femmes. Ils rendent compte du regard critique qu'elles portent sur le monde dans lequel elles vivent et souvent survivent mais aussi de l'action qu'elles mènent pour que l'arbitraire, l'intolérance et la violence laissent place à un autre modèle relationnel.*

*Les travaux de recherches psychologiques et sociologiques nous semblent essentiels. L'évolution des femmes est liée à une meilleure connaissance, de soi, des conditionnements et difficultés qui nous limitent et nous modifient. Ils mettent aussi en évidence la nature et les priorités des choix, les conditions nécessaires à ceux-ci, les handicaps qui font que certaines sont "moins égales que d'autres" même si la loi dit le contraire. Ils éclairent non seulement le "ici et maintenant" mais aussi le "aujourd'hui et demain".*

*Nous suivons aussi attentivement ce qu'écrivent les femmes de notre pays. A côté des écrivaines confirmées apparaissent de nombreuses et talentueuses romancières, poétesses, historiennes, sociologues qui témoignent de la vie littéraire du "genre féminin" en Suisse romande.*

*Nous attendons votre visite :* ***le mardi de 14 à 18 heures et le jeudi de 14 à 20 heures***
*A la Maison de la Femme*
*Eglantine 6, 1006 Lausanne*

*A bientôt Marie, Marcelle, Pauline et Maggy*

## *LE COIN DES BOUQUINS*

**************************

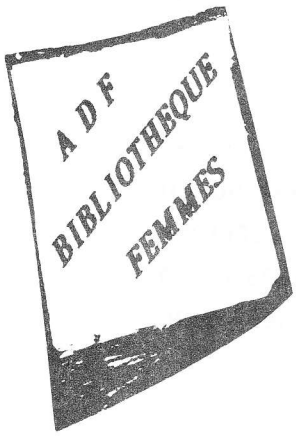


*Dans une récente émission d'Apostrophes, un écrivain approuvé avec empressement par les autres invités présents, a déclaré que la lecture permettait de surmonter toutes les situations difficiles, les crises, et souvent y apportait des solutions inédites. Plongée dans un bon livre, la personne est imprégnée par ce qu'elle lit et non effleurée, se distance de ses préoccupations. Bref, ce serait la panacée. Pourquoi ne pas adopter ce bon dérivatif?*

*Voici quelques titres parmi nos dernières acquisitions.*

**Romans:**
Prendre d'aimer, de Gisèle Ansorgue - Ed. Campiche/Prix Paul Budry 1987

**Récits biographiques:**
Une femme sous la révolution, Téroigne de Méricourt, de E. Roudinesco - Ed. Seuil
L'étrangère (le mariage d'une Danoise avec un Algérien) - Ed. Calmann Levy

**Psychologie:**
Les renoncements nécessaires, de Judith Viorst - Ed. Laffont

**Documents:**
Femmes et développement (les effets du maldéveloppement sur la vie des femmes) - Ed. Isis
Portraits des salariés romands - enquête réalisée en collaboration avec le Mouvement populaire des familles - Ed. d'En Bas
Je me demande quand même - Anthologie de femmes écrivaines suisses allemandes - Ed. d'En Bas

---

CINÉMATHÈQUE SUISSE À LAUSANNE
ALLÉE ERNEST ANSERMET 3 -
SALLE PADEREWSKI

MERCREDI 10 MAI 1989 - 20 H 30

EN PREMIERE : 2 nouveau portraits de la Collection PLANS-FIXES

LE DESTIN DE DEUX FEMMES LIÉ À LA TERRE

AGATHE SALINA, ET LA FEMME EN MILIEU RURAL

MAÎTRESSE MÉNAGÈRE, LE MILIEU FAMILIAL RURAL LA PASSIONNE ET ELLE Y DÉCOUVRE LES CONDITIONS FAITES AUX FEMMES DES PAYSANS.

SON ITINÉRAIRE NOUS CONDUIRA DU JORAT AUX LOINTAINES CONTRÉES DU TIERS-MONDE OÙ ELLE APPORTERA UNE CONTRIBUTION AU DÉPASSEMENT DES CONDITIONS DIFFICILES DES FEMMES EN MILIEU RURAL.

**HELENE GREGOIRE**
de la terre à l'écriture

Née dans la campagne française, elle connaîtra la pauvreté, l'angoisse de la guerre 1914-18, un père alcoolique, un frère gazé mortellement.
Une vie mouvementée la conduira en Suisse, au Canada, aux USA et enfin à Genève où paraîtra son premier livre "POIGNEE DE TERRE".

*Entrée : Frs. 6.-- / AVS - AI - Apprentis Frs. 4.--*

# CARRIERES OUVERTES AUX FEMMES JURISTES

A part les possibilités d'engagement offertes aux femmes juristes dans le monde des affaires (finance, commerce, entreprises diverses) ou en matière scientifique (université, centres de recherches), la carrière consulaire offre d'excellentes conditions de travail et les postes de la Confédération sont ouverts aussi bien aux femmes qu'aux hommes, avec un salaire identique.

Ces informations encourageantes devraient inciter les femmes juristes à envisager une carrière fédérale car "pour les postes de chef de section ou d'adjoint(e) scientifique par exemple, les offres féminines sont trop rares. Le principal obstacle à l'augmentation de l'effectif féminin dans tous les secteurs est tout simplement le manque de candidates", précise l'autorité fédérale, qui demande par ailleurs qu'elles soient mieux informées pour orienter leurs études et se préparer au concours d'administration.

Qu'en est-il de l'accès des femmes à l'exercice d'une profession juridique dans les administrations cantonales? L'insertion quantitative et qualitative des femmes dans les services de la justice a tendance à s'améliorer, bien que modestement. Quelques-unes y occupent même des postes élevés (GE, VD, BE, ZH, BL, TI). Dans certains cantons, les chiffres sont insignifiants ou nuls, à part quelques assesseures ou suppléantes souvent bénévoles.*

Aujourd'hui, dans le Canton de Vaud, nous dénombrons (sous toutes réserves) :

| **postes** | **féminins** | **masculins** |
|---|---|---|
| - **conseil juridique** | 1 | 4 |
| - **président(e) de tribunal** | 4 | 19 |
| - **greffier(ère)** | 62 | 36 |
| - **juge** | 5 | 37 |
| - **juriste (avec titre)** | 11 | 13 |
| - **secrétaire-juriste** | 5 | 7 |
| | **88 = 43%** | **116** |

dont quelques temps partiels, surtout parmi les greffiers et greffières.

Les femmes stagnent-elles au bas de l'échelle parce qu'elles n'ont guère l'esprit combatif et ne savent pas s'affirmer? A part l'obstacle de la "double charge" des mères de famille et le manque d'appuis politiques lors de l'attribution des postes officiels, le choix et la nomination sont quand même liés à l'attitude des responsables du recrutement et de la promotion.

Qu'en est-il de l'accueil quelque peu mitigé et des attitudes parfois sceptiques de leurs collègues masculins? Citons un extrait d'une allocution d'un procureur parisien :

**"N'en veuillez pas à vos collègues s'ils ne vous ont pas offert dès l'abord un accueil sans réserve. Vous représentiez l'inconnu, et les juristes ont une prédilection marquée pour le passé. Vous étiez "demain", vous arriviez sans précédent et les juridictions ont, à l'égard des situations nouvelles, la même défiance que les portiers d'hôtel en face d'un voyageur sans bagage." ****

* Renseignements tirés d'une enquête effectuée en 1986 par Henryka Veillard-Cybulska, Dre jur., présidente ad int. de l'Association suisse des femmes de carrière juridique, av.Dapples 15, 1006 Lausanne. Cette association engage la nouvelle génération à se manifester afin de l'aider à poursuivre sa tâche et aussi à assurer la relève.

** Idem

## LES AVOCATES

Bien que cette profession n'appartienne pas au domaine judiciaire, elle y est cependant très liée. Les femmes juristes y sont acceptées depuis longtemps car défendre, conseiller etc., leur convient particulièrement bien.

Y a-t-il pour les avocates des différences de mandats par rapport à leurs confrères masculins?
"Sans doute, répond Me Geneviève Zirilli. Les avocates auront plus de difficultés à se voir confier des mandats "d'affaires" que leurs collègues masculins. De manière générale, les établissements bancaires ignorent le Barreau féminin. Il en est de même pour les causes pénales d'office importantes. Tel ne serait pas le cas a Genève ou beaucoup moins, a ma connaissance. Pour le reste, les contrats d'entreprises ou autres, le droit de la famille, nous sommes à égalité avec les hommes.
Pratique quotidienne: il y a énormément de paperasses, il faut aimer. Le travail est très diversifié. Le sens du contact est primordial. Ayant toujours affaire à des gens en crise, savoir assumer les malheurs des autres est important. On voit constamment des gens nouveaux pour des cas nouveaux, ce qui est très stimulant.
La tendance actuelle dans la nouvelle génération d'avocat-e-s est de rechercher la conciliation, mais si elle échoue, il faut aller jusqu'au procès.

Après le stage d'avocat-e, on peut passer à la magistrature, qui est aussi un métier passionnant. Pour ma part, j'estime que les magistrats devraient faire systématiquement un passage de l'autre côté de la barre avant de juger. J'espère voir de plus en plus d'avocates et de magistrates dans notre canton."

S'agissant de la formation, seul le canton de Vaud exige la thèse pour l'entrée en stage d'avocat-e. Toutefois, celles et ceux qui obtiennent leur brevet dans des cantons "sans thèse" pourront librement, en vertu des principes constitutionnels, s'installer dans le canton de Vaud. Ils devront alors faire l'effort d'apprendre la procédure vaudoise soit par des études personnelles, soit par exemple en fonctionnant comme greffier-ère dans les tribunaux vaudois. Ils devront attendre 3 ans avant de pouvoir demander à être accueillis dans l'Ordre des avocats vaudois, ce qui ne les empêchera pas de pouvoir fort bien remplir leurs mandats dans l'intervalle.

# Vous le pouvez !

Début février, Temps présent nous a présenté une émission sur les femmes battues. Nous aimerions y ajouter quelques conseils généraux de dissuasion relevés dans un cours de wendo (when do you stop to be a victim?)

- une attitude craintive ou passive incite à l'attaque.
- dans la panique, il est très important de respirer profondément, l'adrénaline donne de la puissance. La respiration est la méthode pour ne pas paniquer.
- ne jamais perdre de vue l'attaquant, garder le contact avec les yeux.
- si quelqu'un vous suit, traverser la rue, faire semblant de rentrer chez soi, courir.
- les exhibitionnistes ne sont pas dangereux: "vous êtes malade, monsieur, vous savez, cela se soigne".
- auto-stop: attraper le levier de vitesse et menacer de s'en servir. Toujours parler, rester en communication. Mettre le feu à un papier et le jeter sur la banquette arrière.
- ne pas porter d'arme (couteau) car si on la perd, l'attaquant pourra s'en servir
- dans un parking: la nuit, garder ses clefs de voiture entre les doigts, verticalement.
- penser: que vais-je lui faire, plutôt que "que va-t-il me faire".
- protéger son espace vital, c'est être très attentive à ce qui m'entoure, être à l'écoute.

- sac à main: éviter de marcher au bord du trottoir sac côté route. En cas de tentative d'arrachage, retenir la sangle et pivoter en lançant votre bras libre, paume ouverte, sous le menton de votre agresseur (effet de surprise) et donnez l'alerte en appelant. Vous pouvez aussi vous servir de votre parapluie sur sa nuque et de votre talon sur l'articulation de son pied.

* * *

Si vous avez envie de savoir vous défendre en diverses circonstances n'hésitez pas à vous inscrire à un cours de wendo pour cet automne. Vous y apprendrez les gestes qui sauvent: marcher avec assurance, esquiver un coup, tomber sans se faire de mal, riposter, etc. La confiance reviendra.
Tél. au BIF no 20 04 04 du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

(photos tirées de "Se défendre à tout âge", de Guy Lefrançois, disponible à notre bibliothèque)

# à l'agenda

19 et 20 mai : assemblée des déléguées de l'ADF-Suisse à Montreux.

Le vendredi soir: débat sur le problème de l'égalité des salaires, avec la participation de **Claudia Kaufmann** et de diverses autres personnalités.

Le samedi : assemblée statutaire.

(L'ADF-Lausanne a droit a plusieurs déléguées, qui s'inscrit ?)

30 mai à 18 h.: assemblée générale de l'ADF-Lausanne à la Maison de la femme, suivie d'un exposé-dialogue avec **Marie-Claude Jéquier,** chef du Service de la culture de la ville de Lausanne.

10 juin, dès 10h : assemblée des déléguées de l'ADF-Vaud dans la région de Nyon, suivie d'un exposé de **Ruth Dreyfuss**

( L'ADF-Lausanne a droit à plusieurs déléguées, qui s'inscrit ?)

---

*Attention ! Le cours* Participer à la vie politique Se préparer pour oser *a remporté tellement de succès qu'on prend - toujours au 20 04 04 - des inscriptions pour le quatrième groupe. Les dix séances auront lieu en automne. Renseignez-vous et inscrivez-vous sans tarder.*

---

## PROJETS D'AUTOMNE

1. Commencer une réflexion sur la prise en compte au niveau social de la garde des enfants, c'est-à-dire que le rythme scolaire corresponde à celui des horaires de travail des parents, corollaire de la loi d'égalité des conditions d'emploi.
2. Participation au soutien d'une action de Femmes sans frontières et constitution d'un groupe qui établira des contacts épistolaires avec les femmes d'un pays choisi en vue de leur apporter une aide concrète pour leur faciliter la vie. Toute personne intéressée peut se joindre à nous.

---

CLES POUR LE TRAVAIL

NOUVEAU STAGE

# CHANGER DE CAP

Pour toute personne qui souhaite ou doit changer d'activité professionnelle

**Objectifs**
* Faire le point sur sa situation et préparer le changement
* Faire le bilan de ses compétences
* Trouver les informations utiles et élaborer son projet

**Dates** du 2 au 31 mai 1989

8 soirées de 19 h 30 à 22 h,
soit 20 heures de travail
en groupe de 10 personnes au maximum

**Animation** Claire Marguerat, CLES POUR LE TRAVAIL
Mario Huter, OFFICE CANTONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

**Lieu** CLES POUR LE TRAVAIL Tél. 22 22 19
rue Curtat 4 - 1005 Lausanne (311 22 19-20)

**Prix** Fr. 300.- + une finance d'inscription de Fr 50.-
qui ne sera pas remboursée en cas de désistement

EN COLLABORATION AVEC L'OFFICE CANTONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, SECTION DES ADULTES

= = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = =

**Espace de liberté, pour nous faire part de vos avis, commentaires ou suggestions**

**A l'adresse suivante: Madeleine Mauron, Bel-Horizon, 8 - 1110 Morges**
**tél.: 021 801 13 86 de 10 à 12 h. ou le soir.**

# A l'occasion du 700e ...

A une large majorité et avec enthousiasme, le Grand Conseil a accepté de débloquer 7 millions de francs pour commémorer le 700e anniversaire de la Confédération dans le canton de Vaud.

Anniversaire = souhaits et cadeaux !

Monsieur 700e vaudois, Pierre Keller, chargé de l'organisation des festivités, estime très difficile de faire une fête alors qu'il y en a déjà une sur le plan national. Il a cependant plusieurs projets en tête. Nous en avons aussi un qui ferait monter de plusieurs crans notre enthousiasme pour la Fête et réjouirait à coup sûr plus de la moitié de la population vaudoise :

**Si le canton offrait à cette occasion, à tous ses habitants, le Bureau de l'Egalité qu'ils et qu'elles attendent.**

Ce serait un cadeau légitime, qui sera apprécié à sa juste valeur.

CONSULTATION FÉDÉRALE

## Hommes et femmes: principes pour l'égalité salariale

Le Conseil fédéral a récemment mis en consultation un volumineux document qui recense les mesures envisagées par un groupe de travail afin d'imposer l'égalité salariale entre hommes et femmes. Le conseil d'Etat a consacré pas moins de 19 pages à lui répondre. Jean-François Leuba, chef du Département de justice et police, est très heureux de pouvoir indiquer que c'est une conseillère juridique qui a conçu cette réponse, le gouvernement ayant accepté *«95% de ses propositions!»*. Pour l'essentiel, *«le conseil d'Etat approuve le groupe de travail lorsqu'il estime que l'inscription dans la Constitution de l'égalité entre hommes et femmes ne suffit pas. Des dispositions légales sont également nécessaires, par exemple pour imposer l'égalité salariale»*.

Mais attention, met en garde Jean-François Leuba, cela doit être fait *«sans empiéter sur les compétences des Cantons»*. Et *«il ne faut pas faire de discrimination à l'envers»*: si le gouvernement vaudois est d'accord avec l'imposition de quotas de femmes dans certains secteurs, ceux-là doivent être appliqués uniquement à qualifications professionnelles égales. Par ailleurs, le conseil d'Etat refuse la création d'organes de conciliation, jugeant que les prud'hommes que prévoit sa législation sont suffisants.

En revanche, il approuve le principe des délais durant lesquels une plaignante ne pourrait pas être licenciée. Il est également favorable à l'idée selon laquelle le Canton n'accorderait un travail mis en soumission que si l'entreprise a fait la preuve qu'elle respecte l'égalité salariale.

**D.A.**

Gazette de Lsne
6 avril 89

COMITE DU CENTRE DE LIAISON
DES ASSOCIATIONS FEMININES VAUDOISES

ASSOCIATION VAUDOISE POUR LES
DROITS DE LA FEMME

COMITE VAUDOIS DU 14 JUIN

FEMMES SOCIALISTES VAUDOISES

PARTI RADICAL DEMOCRATIQUE VAUDOIS
COMMISSION FEMININE

ALTERNATIVE SOCIALISTE VERTE

GROUPE FEMININ DU PARTI
DEMOCRATE-CHRETIEN VAUDOIS

## PETITION ADRESSEE AU GRAND CONSEIL

Les personnes soussignées demandent que soit créé dans le canton de Vaud un organisme permettant que l'égalité entre femmes et hommes, inscrite aux articles 4 al. 2 de la Constitution fédérale et 2 al.2 de la Constitution vaudoise devienne réalité.

| NOM | PRENOM | ADRESSE | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

A retourner d'ici au 25 avril 1989 au Centre de Liaison des Associations féminines vaudoises - Av. Eglantine 6 - 1006 Lausanne.